

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2014

10 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Conformément aux dispositions de la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la "Prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques", le conseil municipal est appelé à créer et à élire une commission spéciale chargée d'analyser les candidatures et les offres relatives aux Délégations de Service Public ainsi que leurs avenants.

Cette commission est composée du Maire ou de son représentant, en qualité de président et de cinq membres titulaires élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, également, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote des membres de la commission de Délégation de Service Public.

Ont été élus au sein de la commission de Délégation de Service Public à l'unanimité :

Titulaires :

- 1) Nicolas JONCQUEL
- 2) Marc TOUTIN
- 3) Isabelle VETEAU-DUGUEY
- 4) Joël DEVOUGE
- 5) Vincent TONDEUX

Suppléants :

- 1) Claude GÉRY
- 2) Freddy POURCEL
- 3) Jean-Marie LEDÉ
- 4) Loubna AJIAR
- 5) Odette LAVALLEZ